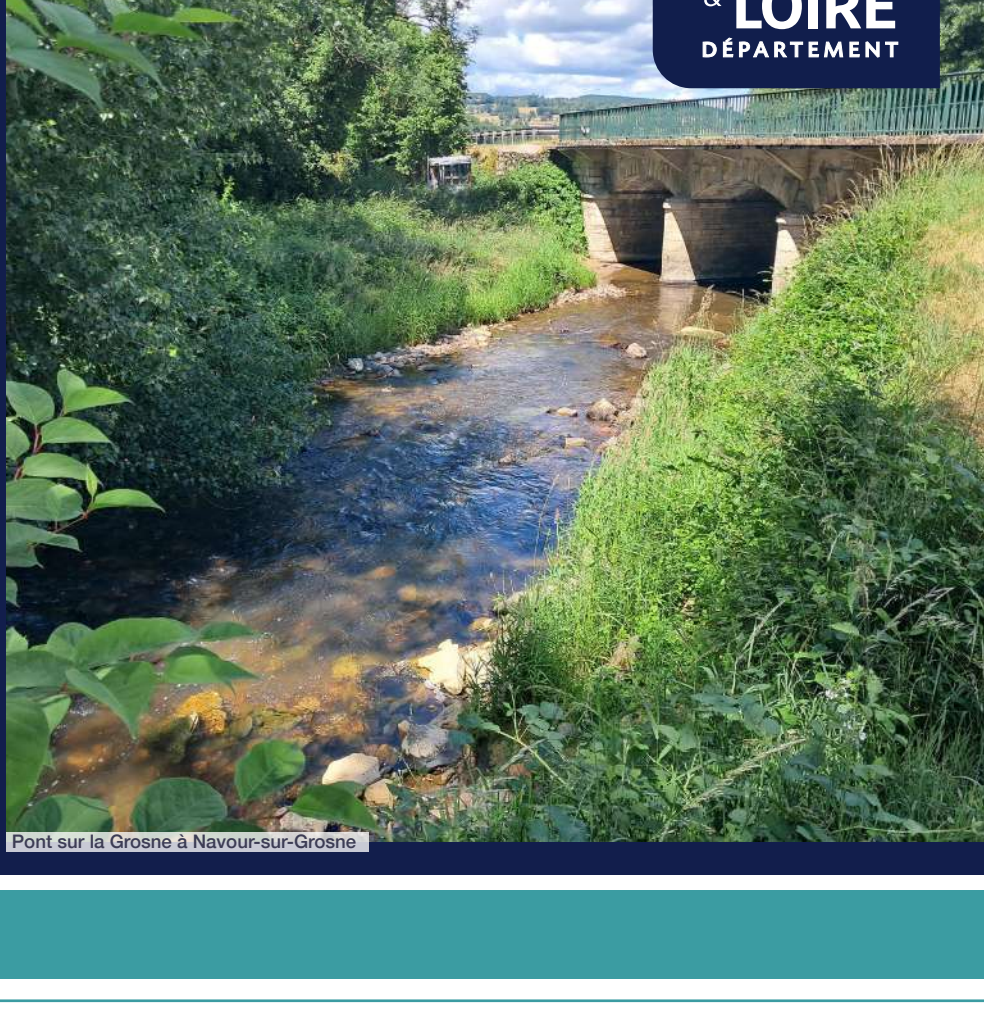


La lettre
de l'assistance
technique eau

Le Département vous informe
N°76 JUILLET 2026

Les missions de soutien et d'accompagnement des collectivités territoriales sont regroupées au sein de la Direction de l'Ingénierie et des politiques agriculture, habitat et environnement (DIPAHE) pour être à votre écoute et venir en appui sur vos projets.



Pont sur la Grosne à Navours-sur-Grosne

RESSOURCE EN EAU ET CLIMAT

Plan national sur l'eau 3 ans après

Le Plan national sur l'eau a eu 3 ans en mars 2026. Comme tous les 6 mois, le Ministère de la transition écologique a publié un point d'avancement des 53 mesures initiales.

Des données actualisées sont fournies. Pour l'objectif n°1 qui est la réduction de 10 % des prélèvements d'ici 2030, la période de référence est précisée : 2018-2020.

Retrouvez le plan initial et ses différents points d'avancement sur le [site du Ministère](#).

Pour consulter directement le point au bout de 3 ans [ici](#).



Conférence « Eau : entre crises et solutions »



En septembre 2025, le [Syndicat Mixte des Bassins versants de la Bourbince](#) a organisé à Paray-le-Monial une conférence ouverte à tous, sur le thème « Eau : entre crises et solutions ».

Cet événement a réuni près de 100 participants, dont le Département. Après une présentation du contexte climatique par Benjamin Pohl, climatologue au CNRS, plusieurs acteurs de l'eau (collectivité et son exploitant pour l'eau potable, agriculteur, industriel, etc.) ont présenté les actions qu'ils mènent et leurs projets pour s'adapter à la raréfaction de la ressource en eau.

L'enregistrement de la conférence est disponible sur la [chaîne Youtube du Syndicat](#).

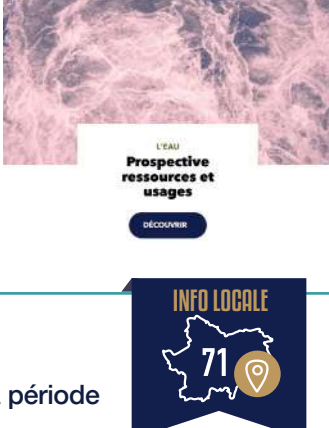


Étude prospective sur la ressource en eau

Le Département de Saône-et-Loire a mené une étude prospective pour évaluer l'adéquation des ressources et des usages à l'horizon 2050-2070. Cette étude a été financée par les deux Agences de l'eau du territoire.

Des travaux ont eu lieu en atelier avec les acteurs de l'eau, pour co-construire le cahier des charges, puis les projections des usages, et enfin les pistes d'actions.

Les résultats sont déclinés sur les 20 bassins versants du périmètre d'étude. Une phase de présentation de ces résultats aux nouvelles équipes d'élus va s'ouvrir, pour susciter des réflexions sur la gouvernance locale de l'eau, afin que les actions à engager soient discutées au regard des enjeux de chaque bassin. Des documents de communication seront bientôt disponibles. Ils seront consultables sur la page internet dédiée à l'étude. Vous pouvez déjà y retrouver les [principaux rapports et documents produits](#).



Plan eau du Département



Le Département de Saône-et-Loire a adopté son nouveau Plan eau pour la période 2025-2030.

Créé initialement en 2020 dans le cadre de son Plan environnement (2020-2030) qui se décline en plusieurs plans thématiques, le Plan eau a été revu à mi-parcours pour mieux représenter l'ensemble des actions pour l'eau que porte le Département.

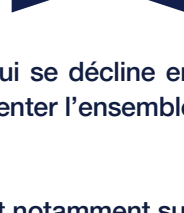
Les actions en cours ou à engager, sont regroupées autour de 6 axes de travail.

Ceux-ci prennent en compte les impacts du réchauffement climatique, en s'appuyant notamment sur les résultats de l'étude prospective sur la ressource en eau que le Département vient d'achever (voir paragraphe précédent).

La gestion quantitative fait ainsi l'objet d'un axe spécifique « organiser le partage de la ressource en eau ».

Consultez le détail du plan en téléchargeant la [plaquette de présentation](#) sur le site du Département.

Cela peut aussi être l'occasion de consulter la page de [l'Observatoire départemental de l'eau](#), désormais entièrement digital, ainsi que [les autres pages sur l'eau](#).



MILIEUX AQUATIQUES

Nouvelle loi GEMAPI

La loi dite « Roux-Rapin » a été promulguée le 19 mai 2026.

Elle vise à soutenir les collectivités dans leur gestion des milieux aquatiques et dans la prévention des inondations.

Elle prévoit de faciliter l'intervention des collectivités après ou en prévision d'une inondation.

Elle donne un cadre juridique plus précis aux Programmes d'actions et de prévention des inondations (PAPI).

Elle apporte des ajustements pour faciliter juridiquement l'exercice de la compétence GEMAPI.

Retrouvez le texte sur le [site de Légifrance](#), et une analyse de son contenu [ici](#).

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Élaborer une stratégie tarifaire
Guide et panorama des différentes formes de tarifs

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) anime le « club économies d'eau », créé par le Ministère de la Transition écologique en 2019 pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de réduction des prélèvements d'eau.



Elle a publié en janvier 2026 un panorama des différentes formes de tarification de l'eau potable et de l'assainissement. Ce panorama vient compléter la fiche déjà produite, qui formulait des recommandations pour l'élaboration d'une stratégie tarifaire.

Retrouvez ces deux documents en ligne sur le [site du club des économies d'eau](#). Vous pouvez également visionner le webinaire sur la tarification sociale (2023).

Celui qui présente le panorama (mai 2026) devrait être en ligne prochainement.

En particulier, la notion de tarification différente selon les catégories d'usagers est présentée. Elle s'appuie sur l'article [L2224-12-1 du Code général des collectivités territoriales](#).

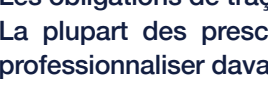
Monit'Eau : un outil pour les collectivités

Issu du Défi Sobriété -10 % en eau porté par l'association AMORCE avec des collectivités pilotes, Monit'Eau est un outil gratuit qui permet aux collectivités de suivre les consommations d'eau de leurs bâtiments et équipements, de repérer rapidement les fuites ou les dérives, de cibler les actions prioritaires et de mesurer les économies réalisées. À utiliser comme un outil d'aide à la décision pour réduire les consommations, maîtriser les coûts et renforcer la gestion durable de la ressource.



Accédez à l'outil sur le [site d'AMORCE](#). Consultez la documentation [ici](#).

Nouvelle réglementation pour les forages non domestiques



L'enjeu d'amélioration de la connaissance du sous-sol et des prélèvements d'eau qui y sont effectués prend de l'importance avec la raréfaction de la ressource.

L'arrêté du 18 mars 2026 entend y contribuer en unifiant les règles applicables à tous les forages d'eau souterraine non domestiques, et en créant ainsi un référentiel national unique. Il couvre l'ensemble du cycle de vie du forage, depuis son implantation jusqu'à son abandon.

Le texte s'appuie sur une obligation de recours à une entreprise de forage certifiée. Cette certification portera sur les bonnes pratiques à respecter en termes d'implantation des ouvrages, de respect des normes de forage et de cimentation, jusqu'au comblement et à la remise en état des sites.

Les obligations de traçabilité et de suivi du chantier sont également renforcées.

La plupart des prescriptions techniques existaient déjà, mais elles deviennent des obligations, ce qui devrait professionnaliser davantage le secteur.

Le texte est consultable sur le [site de Légifrance](#).

Pour en savoir plus, vous pouvez interroger la cellule Ressource en eau du Département.

Pictogrammes sécheresse

Le Département a travaillé avec la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour actualiser les pictogrammes sécheresse créés en 2023. Il s'agit d'une traduction illustrée des principales restrictions d'eau pour les particuliers et pour les collectivités, en fonction du niveau de gravité de la situation.

L'objectif principal est de faciliter la compréhension des restrictions par les particuliers qui habitent dans les zones concernées. Pour cela, les pictogrammes sont mis à disposition des communes, afin qu'elles les joignent à la diffusion des arrêtés préfectoraux sécheresse auprès de leurs administrés (par affichage et voie numérique).

Les pictogrammes peuvent être consultés sur la page internet de [l'Observatoire de l'eau](#) (Volet Milieux aquatiques/onglet Hydrologie).

Et pour connaître les restrictions en cours, partout en France métropolitaine, rendez-vous sur [VigiEau](#).

RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU » Pour les collectivités	
USAGES	ALERTE
Arrêtée la partie de déviation d'eau destinée à l'usage agricole ou des industries ou des zones d'habitat	Interdiction sans restriction
Arrêtée des piscicultures, maraîchage, élevage et des plantes en pots	Interdiction entre 15h et 18h
Arrêtée des jardins potagers	Interdiction entre 15h et 18h
Arrêtée des espaces verts	Interdiction
Arrêtée des laveries de sport (piscine, etc.)	Interdiction entre 15h et 18h
Certains équipements et commerces	Interdiction
Arrêtée des golfes	Interdiction de 15h à 18h



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Opportunités de réutilisation des eaux usées traitées dans l'Ain

Le Département de l'Ain a confié au CEREMA la réalisation d'une étude d'opportunité de Réutilisation des eaux usées traitées (REUT).

Cette pratique, encore très minoritaire en France, se développe avec les tensions croissantes que l'on connaît sur la ressource en eau.

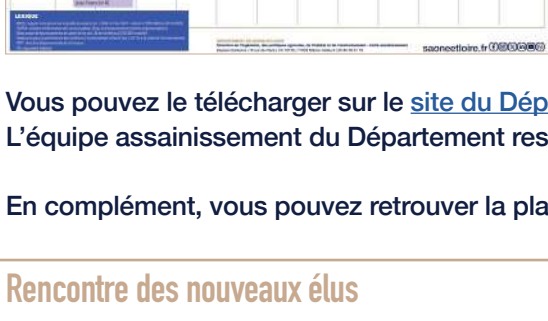
Elle vise à réutiliser les eaux usées traitées par les stations d'épuration, quitte à affiner leur traitement. C'est tout l'intérêt de l'étude d'avoir croisé les zones de rejet de ces eaux usées avec les zones où l'eau est utilisée. De nombreux critères sont pris en compte, en particulier la logique de substitution à un prélèvement déjà existant, et les usages les plus propices sont identifiés.

Au final, cette étude du Département se veut un outil d'aide à la décision partagé par l'ensemble des acteurs.

L'étude complète est disponible sur le [site du Département de l'Ain](#).



Mémento assainissement



L'équipe assainissement du Département a élaboré un Mémento destiné aux petites collectivités gestionnaires d'un service d'assainissement. Lorsqu'on ne dispose pas d'agents spécialisés dans la gestion d'un service assainissement, il est facile d'oublier certaines échéances, notamment réglementaires, où des informations sont à fournir à divers acteurs de l'assainissement (principalement service de police de l'eau et Agence de l'eau).

C'est pourquoi nous vous proposons un document à afficher comme un pense-bête, pour vous aider à remplir vos obligations tout au long de l'année.

Vous pouvez le télécharger sur le [site du Département](#).

L'équipe assainissement du Département reste à votre disposition pour vous le commenter ou répondre à vos questions.

En complément, vous pouvez retrouver la plaquette sur les acteurs de l'assainissement en cliquant [ici](#).

Rencontre des nouveaux élus

Le 30 avril dernier, le Département a organisé une journée des élus au parc des expositions de Mâcon, en partenariat avec le Centre de gestion et la Préfecture.

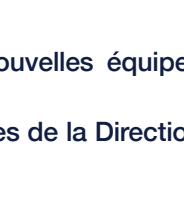
Des représentants de l'équipe assainissement du Département étaient présents sur un stand où nous avons pu rencontrer de nombreux élus.

Ce premier contact nous a confirmé l'intérêt de proposer des permanences assainissement aux nouvelles équipes municipales bénéficiant de l'assistance technique du Département.

Une trentaine de rencontres ont eu lieu en juin et début juillet, la plupart dans les locaux de nos collègues de la Direction des routes.

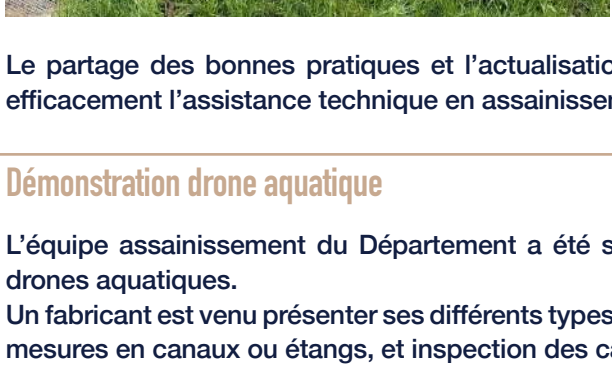
Les techniciens et techniciennes de l'équipe ont planifié des rencontres d'environ une heure trente pour évoquer notre appui technique sur les systèmes d'assainissement ainsi que les enjeux de la gestion du service et du pilotage des installations. Nous espérons que cela aidera les nouveaux élus en charge de l'assainissement à prendre plus rapidement en main leur service.

Si vous n'avez pas pu participer, il reste possible de prévoir une rencontre en mairie. Pour cela il vous suffit de vous rapprocher du technicien du Département qui suit vos installations.



Échanges techniques entre Départements

L'équipe d'assistance technique à l'assainissement de la DIPAHE, constituée de 5 techniciens, deux apprentis et un ingénieur, accompagne au quotidien les agents et les élus des collectivités dans le suivi de leurs systèmes d'assainissement dans le cadre de ses missions d'assistance technique.



S'agissant d'une compétence des Départements, les mêmes missions sont réalisées dans la plupart des autres Départements.

C'est ainsi que le 9 juin 2026, une journée d'échanges techniques avec nos homologues du Département de la Loire (42) a été organisée afin de comparer les différents aspects d'organisation et de mise en œuvre pratique d'interventions de terrain.

Les services ont pu comparer leurs modes opératoires en situation réelle mais aussi les différents appareils de mesure, avec leurs conditions de mise en œuvre, leurs limites... De nombreuses solutions ou astuces ont également été échangées, y compris sur les pratiques de manutention, de rangement dans les véhicules.

Le partage des bonnes pratiques et l'actualisation de nos compétences techniques sont indispensables pour assurer efficacement l'assistance technique en assainissement collectif pour les collectivités de notre Département.

Démonstration drone aquatique

L'équipe assainissement du Département a été sollicitée pour organiser une journée consacrée aux drones aquatiques.

Un fabricant est venu présenter ses différents types de drones aquatiques et leur utilisation : bathymétrie, mesures en canaux ou étangs, et inspection des canalisations de gros diamètre.

Le Grand Chalon a accepté d'accueillir les essais sur un site de lagunage, et les collectivités intéressées ont pu se renseigner sur le fonctionnement et les capacités de ce type de matériel, qui tend à se développer rapidement.

L'équipe assainissement du Département est amenée régulièrement à évaluer la hauteur des boues dans les bassins de lagunages. Cela permet de conseiller les collectivités suivies en assistance technique sur l'échéance du curage des bassins, qui est une opération lourde qui doit s'anticiper.

Depuis plusieurs années, l'équipe loue ce type de matériel, qui remplace avantageusement les interventions traditionnelles en barque.

